

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 10 FEV. 1988

N° 0409 /15.08.01

URGENT



Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de Football
Amateur
KIGALI

Monsieur le Président,

Je voudrais vous demander de procéder
à l'achat des titres de transport en faveur de la délégation de MUKURA
V.S. et à donner à cette équipe les 75% du bani. Etant donné que
l'équipe doit partir le 16 février 1988, toutes ces démarches devraient
être terminées au plus tard le 12 février 1988.

Je vous demanderais aussi d'attendre
le remboursement des autres dépenses pour que nous puissions intervenir
en faveur des PANTHERES NOIRES au cas où leurs recettes seraient
insuffisantes.

Je me garde enfin d'évoquer l'attitude
du Trésorier Général qui a refusé d'exécuter la décision du Bureau
Fédéral de verser les recettes sur le compte du Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, ce qui nous éviterait des difficultés.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Membre du Bureau
Fédéral (Tous)
- Monsieur le Président du club
MUKURA V.S.
- Monsieur le Président du club
PANTHERES NOIRES

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYANA Augustin

Le 10 FEV. 1988

Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYANA Augustin

